

du ministre,—savoir que plus de la moitié des éléments de la bridage sont des militaires endurcis et bien formés,—ne signifie pas grand chose. Dans le premier cas que j'ai mentionné, le nombre serait évidemment inférieur à celui du second cas. J'aimerais obtenir des précisions à cet égard.

On a affirmé avoir étendu la portée des recherches en matière de défense pendant l'année écoulée, mais on ne nous a pas dit quels domaines sont visés par les travaux ni à quel point on les avait accrus, ni rien. Le comité a cependant droit à des explications complètes. Les députés en conviennent, ces recherches représentent un des principaux fondements de la défense nationale. Personne ici, à ma connaissance, n'a demandé qu'on réduise la portée des travaux. Au contraire, on a demandé d'en accroître l'étendue.

Le ministre a aussi dit quelques mots de l'organisation de la défense passive. On est satisfait des progrès réalisés puisqu'on en a terminé la préparation à l'échelon fédéral. C'est à peu près ce qu'il a dit, je crois. Le 17 mars 1950, il affirmait, comme en fait foi la page 886 des *Débats*:

Pour ce qui est de la défense passive, nous avons terminé l'élaboration des programmes à l'échelon fédéral. La défense passive suppose une collaboration étroite avec les provinces, les municipalités et divers organismes, à tous les échelons. A la suite des entretiens préliminaires tenus par le passé, nous sommes en mesure de réaliser de nouveaux progrès.

Le ministre se rappellera que j'ai longuement traité la question au cours des trois ou quatre dernières sessions. La défense passive est, en quelque sorte, plus importante que tout autre aspect des préparatifs et des plans de défense. Nous dire que les autorités fédérales ont terminé leurs plans, en ce qui concerne la défense passive, ne nous apprend pas grand chose. J'aimerais savoir ce que cela comporte. Je sais que le général Worthington y travaille depuis longtemps et je n'ignore pas que ce matin, le secrétaire d'État a déposé un rapport à cet égard. Évidemment, je n'ai pas eu le temps de le consulter, mais je ne manquerai pas de le faire. Les inondations de Winnipeg, les incendies de Rimouski et de Cabano nous ont fait comprendre l'importance d'une espèce d'organisme de la défense passive qui pourrait servir dans les circonstances critiques comme celles qui se sont produites aux endroits dont j'ai parlé. Cet organisme serait indispensable, évidemment, en temps de guerre.

Le ministre a dit que le Canada préconise la remise en vigueur effective de l'accord d'Hyde-Park, en vue de permettre aux forces armées du Canada et des États-Unis de s'acheter mutuellement du matériel. J'ai été

[M. Harkness.]

heureux de voir dans les journaux qu'on avait conclu une certaine entente en ce sens. Le ministre pourrait peut-être nous indiquer le genre de matériel que nous produirons au Canada et que nous vendrons aux États-Unis, aux termes de l'accord, et le genre de matériel que nous leur achèterons.

On nous demande de consentir d'importants crédits au titre de la défense nationale. Ainsi, cette année, ils s'élèvent à 425 millions, mais ce n'est pas tout. Autant que permette d'en juger l'examen des crédits, d'autres engagements de 200 millions viennent s'ajouter à ceux-ci, de sorte qu'on nous demande de voter cette année, au titre des dépenses actuelles ou des engagements ultérieurs, une somme plus près de 625 millions que de 425 millions. Eu égard à l'importance des dépenses proposées, il me semble que la Chambre doit disposer de tous les renseignements possibles sur leur affectation et, en particulier, sur le parti qu'on va en tirer. On devrait donc nous communiquer tous les renseignements touchant ce que nous rapportent ces dépenses, et nous dire si elles assureront la défense de notre pays,—sur la plus petite échelle, cela va sans dire. On convient que notre territoire est impossible à défendre complètement, et nul ne prétend le contraire. Mais il faudrait qu'on nous dise si les crédits que nous consentons sont judicieusement employés à la mise sur pied des éléments jugés absolument nécessaires par le ministre et le Gouvernement. Puisque les nations signataires du pacte atlantique ont adopté cette nouvelle doctrine, on doit nous laisser savoir si les dépenses sont effectuées de telle sorte que nous puissions jouer efficacement notre rôle dans la réalisation de ces projets.

M. Gillis: Monsieur le président, mes observations sur les crédits de la défense seront celles d'un amateur. Je ne crois pas que personne en cette enceinte ne puisse aujourd'hui se prendre pour un expert sur la question de savoir quelles seront à l'avenir la tactique des armées terrestre, aérienne et navale. Sur quoi nous fonder pour l'évaluer?

Je partage l'avis du député de Calgary-Est pour ce qui est des dépenses. On devrait nous en donner la répartition. Il faudrait bien que nous ayons quelque idée des sommes destinées à telle ou telle fin. De toute façon, son discours, cet après-midi, portait sur la guerre et non sur la défense.

Pour ma part, le but des Nations Unies et la fin principale du traité de l'Atlantique sont de préparer les rouages nécessaires à la défense contre tout agresseur. Ces orga-